

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE SPÉCIALE**

**10 NOVEMBRE 2009
20 HEURES**

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le mardi 10 novembre 2009, à 20 heures, en la salle Marc-Amable-Girard de l'hôtel de ville.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *DGA, secteur développement*
Me Marc Giard, *DGA, secteur administration*
et greffier.

MOMENT DE RÉFLEXION

Le greffier informe que l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour ont été dûment signifiés, conformément à la Loi.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucune assistance.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire Martin Damphousse confirme l'ajout du point 3.1 à l'ordre du jour, intitulé « Adoption - Projet de règlement 723 fixant la rémunération des membres du conseil municipal et remplaçant le règlement numéro 606 et ses amendements », le tout en accord unanime avec les membres du conseil.

2009-362 Délégation du conseil municipal à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que monsieur le maire Martin Damphousse représente la Ville de Varennes au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et que madame la conseillère Lyne Beaulieu soit nommée substitut sur ledit conseil, à compter des présentes.

La présente résolution remplace toute autre nomination du conseil antérieure.

Adoptée

**2009-363 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 1255-55-0535
Construction d'un bâtiment principal de type industriel
1325, boul. Lionel-Boulet (futur) – lot P-283**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution numéro C.C.U.E. 09-10-70 du 27 octobre 2009 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 1255-55-0535 autorisant l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal sis au 1325, boul. Lionel-Boulet (lot P-283) et ce, conformément aux plans UR-2009-1132A2 à UR-2009-1132A5.

Adoptée

**A-2009-40 Avis de motion - Règlement 723 fixant la rémunération des membres
du conseil municipal et remplaçant le règlement numéro 606 et ses
amendements**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 723 fixant la rémunération des membres du conseil municipal et remplaçant le règlement numéro 606 et ses amendements.

**2009-364 Adoption – Projet de règlement 723 fixant la rémunération des
membres du conseil municipal et remplaçant le règlement numéro 606
et ses amendements**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 723 fixant la rémunération des membres du conseil municipal et remplaçant le règlement numéro 606 et ses amendements.

Adoptée.

**A-2009-41 Avis de motion - Règlement 715-1 modifiant le règlement 715
concernant les travaux de réhabilitation de la conduite d'égout en
arrière lot de la rue Sainte-Anne afin de modifier la répartition locale
entre les parties privatives de bâtiment de condominiums verticaux.**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 715-1 modifiant le règlement 715 concernant les travaux de réhabilitation de la conduite d'égout en arrière lot de la rue Sainte-Anne afin de modifier la répartition locale entre les parties privatives de bâtiment de condominiums verticaux.

2009-365 **Modification – Règlement 719 décrétant des travaux pour le stationnement du Parc de la Commune et décrétant à cette fin un emprunt et des dépenses n'excédant pas 600 000 \$ pour en acquitter le coût**

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le règlement 719 décrétant des travaux pour le stationnement du Parc de la Commune et décrétant à cette fin un emprunt et des dépenses n'excédant pas 600 000 \$ pour en acquitter le coût, adopté par le Conseil municipal lors de la séance générale du 14 septembre 2009, soit amendé en remplaçant l'annexe «A» par l'annexe jointe aux présentes.

Adoptée

20 h 18 *Monsieur le conseiller Denis Le Blanc déclare son intérêt dans le point suivant et sort de la salle sans participer aux délibérations.*

2009-366 **Modification – Règlement 716 décrétant l'achat de terrains de la Fabrique Sainte-Anne de Varennes et l'exécution de travaux divers sur lesdits terrains et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 520 000 \$ pour en acquitter le coût**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le règlement 716 décrétant l'achat de terrains de la Fabrique Sainte-Anne de Varennes et l'exécution de travaux divers sur lesdits terrains et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 520 000 \$ pour en acquitter le coût, adopté par le Conseil municipal lors de la séance générale du 17 août 2009, soit amendé en ajoutant un 2^e paragraphe à l'article 2 se lisant comme suit :

« L'achat de trois (3) de ces immeubles, soit les immeubles numéros 1,2 et 4 (tels que décrits dans l'annexe «A» du règlement), est effectué pour fins de parc. En ce qui concerne l'immeuble numéro 3, (tel que décrit dans l'annexe «A» du règlement et plus amplement détaillé à la description technique jointe aux présentes comme annexe «C»), l'acquisition vise une requalification pour l'implantation de logements adaptés pour les aînés, tel que prévu à l'article 3.1.1 du PPU en vigueur sur le territoire (annexe «A» du règlement 706 jointe aux présentes comme annexe «D»).»

Adoptée

20 h 19 *Monsieur le conseiller Denis Le Blanc réintègre son siège.*

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucune assistance.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève l'assemblée à 20 h 19.

Le maire,

Le greffier,

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA